

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jade Truchon](#)

<https://www.cadre21.org/membres/453a81ac27ee43a90f71e3b9>

Date d'obtention : 2022-03-15 17:48:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que l'intervenant scolaire est en mesure de prendre rapidement et efficacement, dans la confidentialité, les situations impliquant des sextos (photos, pornographie juvénile, production, diffusion, partage, etc).

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette méthode d'intervention risque d'impliquer davantage le milieu scolaire, de mettre en action et en application de nouvelles stratégies d'intervention et d'effectuer un suivi plus rigoureux sur cette problématique. Les élèves risquent donc d'être mieux encadrés et soutenus face à cette méthode et au suivi effectué.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À la récurrence, à l'estime de soi, au risque d'intimidation et aux idées suicidaires, à mon avis.